

No de résolution

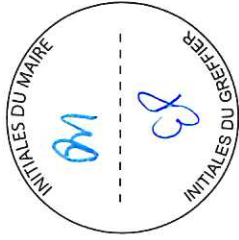


SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET DIFFUSÉE EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **4 NOVEMBRE 2020, À 20 H.**

Sont présents : M. Patrick Marqués, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

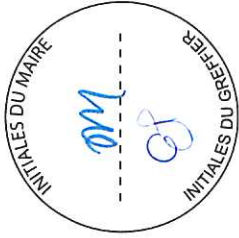
- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 7 octobre 2020
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Adoption – Calendrier 2021 – Séances du conseil
 - 5.2** Nomination - Mairesse suppléante - 16 novembre 2020 au 6 novembre 2021
 - 5.3** Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Vente pour non-paiement de taxes 2019 - Lots 2 598 202 et 2 597 796
 - 5.4** Octroi de mandat-Regroupement d'achat commun - Assurances pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires & assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité - UMQ - 2020-2025
 - 5.5** Renouvellement d'adhésion - Campagne "Pensez local. C'est génial!" - Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly (CCIBC) - 1 354,23 \$
- 6** FINANCES
 - 6.1** Déboursés du mois - Octobre 2020
 - 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Octobre 2020
 - 6.3** Dépôt - Rapports comparatifs 2020
 - 6.4** Autorisation - Transferts budgétaires - Octobre 2020
 - 6.5** Octroi de contrat - Acquisition de mobilier pour le futur hôtel de ville - Unique Mobilier de bureau - 136 152,25 \$
- 7** TRAVAUX PUBLICS



No de résolution

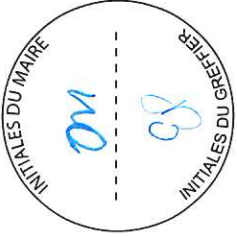


- 7.1** Renouvellement de contrat - Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs - Année 2021 - Récupération Rouville/9386-0120 Québec Inc. - 70 000 \$
- 7.2** Octroi de contrat - Bris de glace préventif - Rivière L'Acadie - Éco Technologies inc. - Années 2021, 2022 et 2023 - 276 749,03 \$
- 7.3** Octroi de contrat - Surveillance et prévision des crues et installation d'une station météo dans le secteur Grande-Allée - Hydro Météo - 40 002,66 \$
- 7.4** Octroi de mandat - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2021 - Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7.5** Autorisation de paiement - Acceptation finale – Travaux de nettoyage et reprofilage des fossés et ponceaux rues Bachand (petit) et Jean-Vincent - Sanexen Services Environnementaux inc. - 17 594,41 \$
- 7.6** Autorisation de paiement - Transaction-Quittance - Inspection et nettoyage du drain pluvial - 91, rue Antoine-Forestier - 603,62 \$
- 7.7** Autorisation de dépense - Caractérisation environnementale phase II - Site de la Mairie - Solmatech - 34 103,88 \$
- 7.8** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Projet de stationnement réservé pour le covoiturage Embarque! Montérégie - Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)
- 7.9** Demande d'aide financière - Programme de mise à niveau et d'amélioration des sites de pratique d'activités de plein air - Parc des Chenaux
- 7.10** Nomination et renouvellement - Membres - Comité de circulation et sécurité routière
- 7.11** Demande d'autorisation de passage - Club de Motoneige du Centre de la Montérégie Inc.
- 7.12** Dépôt - Bilan de la stratégie d'économie d'eau potable 2019
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de modification réglementaire no 2020-029 – Lot 3 015 218 - Chemin Sainte-Thérèse
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1** Approbation du budget 2021 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Association de Soccer Carignanoise - Saison 2019-2020 - 6 080 \$



No de résolution

- 10.2** Octroi de mandat - Rédaction du Plan directeur des parcs et espaces verts - Loisir et sport Montérégie – 38 027,98 \$
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Dépôt - Rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle 506-A
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement
- 11.4** Adoption - Projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement
- 11.5** Avis de motion - 1er Projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement
- 11.6** Adoption - 1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement
- 11.7** Avis de motion - Projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement des eaux de ruissellement
- 11.8** Adoption - Projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement
- 11.9** Adoption - Règlement no 508 (2020)-2 remplaçant le règlement no 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 11.10** Adoption - Règlement no 512 (2020)-1 remplaçant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville



No de résolution



- 11.11** Adoption - Règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télécommunications pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$
- 11.12** Adoption - Règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télécommunications pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$
- 11.13** Adoption - Règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télécommunications pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$
- 11.14** Adoption - Règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$
- 11.15** Adoption - Second projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.16** Adoption - Second projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Établissant des normes de gradation de densité et l'intégration visuelle des zones H-137, H-139 et H-140
- 11.17** Adoption - Second projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U - Définissant les largeurs minimales d'emprise et de chaussée pour une rue à sens unique
- 11.18** Adoption - Règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Établissant des normes de filtration d'air
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

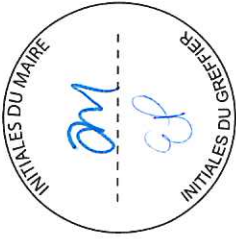
Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

20-11-393

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte du retrait du point 8.2 lors de la lecture de l'ordre du jour.



No de résolution

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

20-11-394

4.1 Séance ordinaire du 7 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

20-11-395

5.1 Adoption – Calendrier 2021 – Séances du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

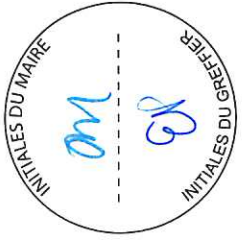
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront le mercredi et débiteront à 20 h :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 14 juillet
- 11 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1er décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à la loi.



No de résolution



20-11-396

5.2 Nomination - Mairesse suppléante - 16 novembre 2020 au 6 novembre 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Diane Morneau, à titre de mairesse suppléante et substitut à la MRC Vallée-de-Richelieu et à la Régie intermunicipale de police pour la période du 16 novembre 2020 au 6 novembre 2021.

20-11-397

5.3 Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Vente pour non-paiement de taxes 2019 - Lots 2 598 202 et 2 597 796

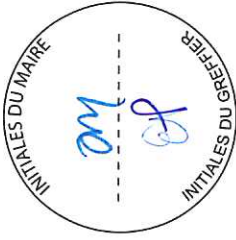
CONSIDÉRANT que lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales du 18 septembre 2019, les lots 2 598 202 et 2 597 796 ont été adjugés à monsieur Éric Chouinard.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente définitif de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente définitif des lots 2 598 202 et 2 597 796 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution

20-11-398

- 5.4 Octroi de mandat-Regroupement d'achat commun - Assurances pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires & assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité - UMQ - 2020-2025**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Carignan souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

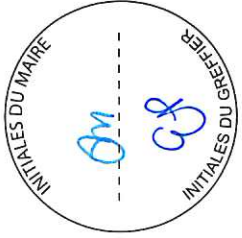
D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récité au long.

20-11-399

- 5.5 Renouvellement d'adhésion - Campagne "Pensez local. C'est génial!" - Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly (CCIBC) - 1 354,23 \$**

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-187 concernant l'adhésion à la campagne "Pensez local. C'est génial!";

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Carignan à la campagne "Pensez local. C'est génial!" en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly (CCIBC), au montant de 1 354,23 \$ taxes incluses pour la période d'août 2020 à juillet 2021;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer au nom et pour la Ville, le renouvellement de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly (CCIBC).

6 FINANCES

20-11-400

6.1 Déboursés du mois - Octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'octobre 2020 pour un montant de 62 846,43 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'octobre 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 921 688,74 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Octobre 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 septembre 2020 au 18 octobre 2020.

6.3 Dépôt - Rapports comparatifs 2020

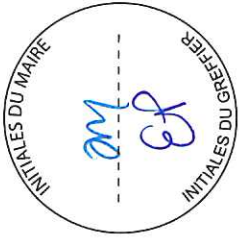
Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier des rapports comparatifs pour l'année 2020.

20-11-401

6.4 Autorisation - Transferts budgétaires - Octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :



No de résolution

a) Afin de couvrir la dépense bris de glace et sécurité civile 2020

Montant	Description du poste	Numéro de poste
49 003 \$	Remboursement sinistre	01-382-30-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
49 003 \$	Services professionnels	02-223-00-410

b) Afin de couvrir les dépenses à venir 2020 travaux publics

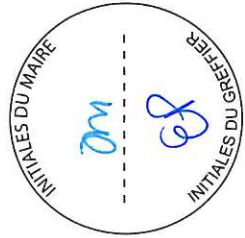
Montant	Description du poste	Numéro de poste
30 000 \$	Enlèvement de la neige	02-330-00-443

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 500 \$	Vêtements et accessoires	02-310-00-650
2 000 \$	Fournitures de bureau	02-130-00-670
3 500 \$	Entretien des équipements	02-310-00-529
2 000 \$	Petits outils	02-310-00-643
2 000 \$	Articles de nettoyage	02-310-00-660
2 000 \$	Vêtement services techniques	02-315-00-650
16 000 \$	Entretien réseau routier	02-320-00-531

c) Afin de couvrir la dépense anticipée asphalte et entretien parcs 2020

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Service de formation	02-315-00-454



No de résolution



1 500 \$	Service de formation	02-310-00-454
1 605 \$	Entretien piste cyclable - r.v	02-701-50-529
3 000 \$	Entretien éclairage de rues	02-340-00-521

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 500 \$	Asphalte - resurfçage	02-320-00-625
4 605 \$	Entretien parcs et espaces verts	02-701-50-519

d) Afin de couvrir travaux de la phase 1 réaménagement ronds-points Ambroise-Joubert

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Subvention adm générale	01-381-10-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Entretien réseau Routier	02-320-00-531

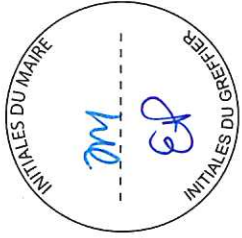
20-11-402

6.5 Octroi de contrat - Acquisition de mobilier pour le futur hôtel de ville - Unique Mobilier de bureau – 136 152,25 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition de mobilier pour l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoient l'adjudication du contrat par lot;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de mobilier pour l'hôtel de ville à l'entreprise Unique Mobilier de bureau pour un montant de 136 152,25 \$ taxes incluses pour les lots 1 (postes de travail) et 4 (rangements);

D'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe budgétaire 20-12 requise et financé par le fond de roulement;

QUE les dépenses prévues soient payables par le fonds des immobilisations, financés par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2021.

7 TRAVAUX PUBLICS

20-11-403

7.1 Renouvellement de contrat - Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs - Année 2021 - Récupération Rouville/9386-0120 Québec Inc. - 70 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville désire reconduire l'entente du Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs pour l'année 2021 avec la compagnie Récupération Rouville/9386-0120 Québec Inc.;

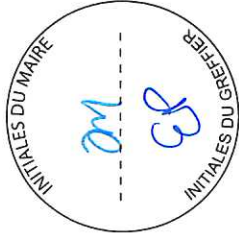
CONSIDÉRANT l'absence d'écocentre à l'échelle régionale pour desservir la population de Carignan;

CONSIDÉRANT que la compagnie Récupération Rouville/9386-0120 Québec Inc. est le seul soumissionnaire capable d'offrir un site de matériaux secs pour desservir la population de la Ville de Carignan pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division - Travaux publics et membre du Comité sur la gestion des matières résiduelles auprès de la MRC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution



DE renouveler le contrat et le programme de subvention aux citoyens désirant se départir de leurs matériaux secs et que la Ville y dépose des matériaux de travaux ou de déchets ramassés sur son territoire par la location de conteneur ou au Centre de tri à la compagnie Récupération Rouville/9386-0120 Québec Inc. pour un montant maximal de 70 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-452-11-446.

20-11-404

7.2 Octroi de contrat - Bris de glace préventif - Rivière L'Acadie - Éco Technologies inc. - Années 2021, 2022 et 2023 - 276 749,03 \$

CONSIDÉRANT que le fournisseur est unique;

CONSIDÉRANT l'historique de débordement de la rivière L'Acadie et l'épaisseur des glaces sur la rivière L'Acadie et l'historique de débordement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et services techniques;

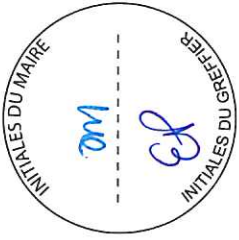
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et services techniques à procéder à la réservation des services de la firme Éco Technologies inc. incluant la location de l'Amphibex pour un montant de 17 821,13 \$ taxes incluses pour l'année 2021, un montant de 18 355,76 \$ taxes incluses pour l'année 2022 et un montant de 18 906,43 \$ taxes incluses pour l'année 2023, payable le 15 décembre de l'année précédant les travaux;

D'AUTORISER un budget afin de pallier aux éventuels problèmes d'embâcles sur la rivière L'Acadie et briser les glaces de façon préventive de 71 715,66 \$ taxes incluses pour l'année 2021, de 73 867,13 \$ taxes incluses pour l'année 2022 et de 76 082,92 \$ taxes incluses pour l'année 2023;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410.



No de résolution



20-11-405

7.3 Octroi de contrat - Surveillance et prévision des crues et installation d'une station météo dans le secteur Grande-Allée - Hydro Météo - 40 002,66 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de services spécialisés pour la surveillance et la prévision des crues des rivières l'Acadie et Richelieu afin de planifier ses interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels d'Hydro Météo;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme Hydro Météo afin d'effectuer la surveillance des mouvements de glace, d'embâcles et de blocage par frasil ainsi que la surveillance et la prévision des crues printanières pour la somme de 20 767,85 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat et l'installation d'une station hydrométrique près de la rue Grande-Allée, selon l'offre de service proposée par la firme Hydro Météo pour la somme de 19 234,81 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

20-11-406

7.4 Octroi de mandat - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2021 - Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

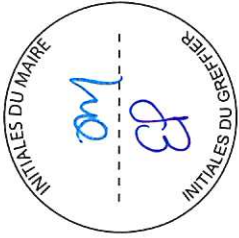
QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Carignan reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;



No de résolution

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

20-11-407

7.5 Autorisation de paiement - Acceptation finale - Travaux de nettoyage et reprofilage des fossés et ponceaux rues Bachand (petit) et Jean-Vincent - Sanexen Services Environnementaux inc. - 17 594,41 \$

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-295 octroyant le contrat de travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés et ponceaux rues Bachand (petit) et Jean-Vincent;

CONSIDÉRANT les recommandations de la chargée du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 17 594,41 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation finale pour les travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés et ponceaux rues Bachand (petit) et Jean-Vincent, à l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-378.

20-11-408

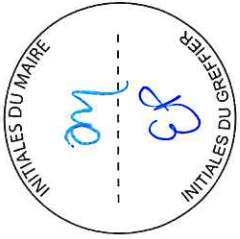
7.6 Autorisation de paiement - Transaction-Quittance - Inspection et nettoyage du drain pluvial - 91, rue Antoine-Forestier - 603,62 \$

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence le greffier-adjoint à signer pour et au nom de la Ville, la transaction-quittance relativement à l'inspection et l'égoutage de l'égout pluvial, au 91, rue Antoine-Forestier;



No de résolution



D'AUTORISER le paiement au montant de 603,62 \$ taxes incluses, en guise de règlement final et définitif en capital, intérêt et frais au propriétaire, monsieur Claude Dupuis, du 91 rue Antoine-Forestier, en remboursement de la facture pour l'inspection et l'écuration de l'égout pluvial;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-995.

20-11-409

**7.7 Autorisation de dépense - Caractérisation
environnementale phase II - Site de la Mairie -
Solmatech - 34 103,88 \$**

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-71;

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-255;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'étude environnementale - Phase 2 est nécessaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de construction DJL pour que la firme Solmatech puisse effectuer la réalisation de l'étude environnementale - Phase 2;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

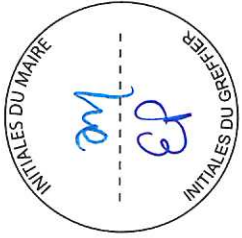
D'AUTORISER le directeur général à effectuer une dépense au montant de 34 103,88 \$ taxes incluses, pour la réalisation de l'étude environnementale - Phase 2, le tout, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Carignan et Construction DJL

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-412 sous réserves d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

20-11-410

**7.8 Autorisation de signature - Protocole d'entente -
Projet de stationnement réservé pour le covoiturage
Embarque! Montérégie - Conseil régional de
l'environnement de la Montérégie (CREM)**

CONSIDÉRANT que le projet *Embarque! Montérégie* fait la promotion du covoiturage en créant un réseau de stationnement réservé au covoiturage en Montérégie;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le but est de permettre aux conducteurs et aux passagers de se rejoindre à un endroit central, sécuritaire, légal et gratuit;

CONSIDÉRANT que la mobilité des citoyens fait partie des préoccupations de la Ville

CONSIDÉRANT que l'amélioration des infrastructures pour favoriser le covoiturage vient compléter les autres options de transport de la municipalité comme le transport collectif et le réseau cyclable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et la Ville de Carignan, pour une durée indéterminée, avec renouvellement annuel automatique le 15 mai de chaque année.

20-11-411

7.9 Demande d'aide financière - Programme de mise à niveau et d'amélioration des sites de pratique d'activités de plein air - Parc des Chenaux

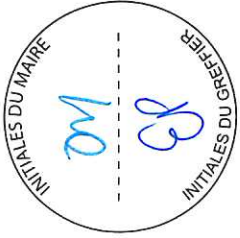
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du Guide sur le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet d'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air du Parc des Chenaux au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;



No de résolution



QUE la Ville de Carignan s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

QUE le conseil municipal désigne le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint et trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet et donnant effet à la présente résolution.

20-11-412

7.10 Nomination et renouvellement - Membres - Comité de circulation et sécurité routière

CONSIDÉRANT que les mandats de messieurs Jean-Philippe Roy-Léonard et Robert Denis sont échus depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-02-49 et 18-04-114;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Philippe Roy-Léonard désire renouveler son mandat pour deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Denis ne désire pas reconduire son mandat et que nous devons procéder au remplacement de celui-ci;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Ingrid Provencher;

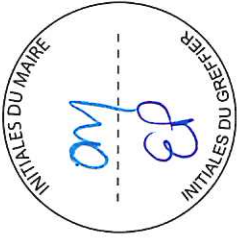
CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Comité de circulation et sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE procéder au renouvellement du mandat de monsieur Jean-Philippe Roy-Léonard à titre de membre citoyen du Comité de circulation et sécurité routière pour une période de deux (2) ans;

D'ACCEPTER la candidature de madame Ingrid Provencher à titre de membre citoyenne du Comité de circulation et sécurité routière pour une période de deux (2) ans.



No de résolution

20-11-413



7.11 Demande d'autorisation de passage - Club de Motoneige du Centre de la Montérégie Inc.

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des motoneiges dans les endroits suivants :

1. Chemin Bellerive :

- a) Traverse près de l'autoroute 10;
- b) Passage sur le viaduc de l'autoroute 10;

2. Chemin Salaberry :

- a) Traverse près de l'autoroute 10;
- b) Passage sur le viaduc de l'autoroute 10;

3. Chemin Bellevue :

- a) Traverse en face des lots 2 599 863 et 3 905 917;

4. Chemin Chambly :

- a) Entre le lot 2 599 618 et la route 112;

5. Chemin de la Carrière :

- a) Accès à la station d'essence Shell depuis le chemin de Chambly (la route 112 nécessite l'autorisation du Ministère des Transports du Québec (MTQ)) et le chemin de la Carrière;

QUE cette autorisation soit valable pour la saison hivernale 2020-2021.

7.12 Dépôt - Bilan de la stratégie d'économie d'eau potable 2019

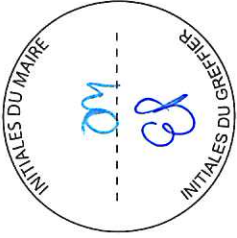
Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le directeur des travaux publics et services techniques du bilan sur la stratégie d'économie d'eau potable 2019.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-11-414

8.1 Demande de modification réglementaire no 2020-029 – Lot 3 015 218 - Chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble révisé pour le projet domiciliaire pour le lot 3 015 218 sur le chemin Sainte-Thérèse, respecte l'ensemble des critères du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 488-U;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le tracé de rue proposé permet de concentrer l'implantation des bâtiments au centre de la zone, préservant ainsi une bande tampon avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que l'angle d'implantation des bâtiments favorisera des vues intéressantes sur le canal et sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que le nombre d'étages des bâtiments est raisonnable pour l'intégration avec les bâtiments des zones adjacentes;

CONSIDÉRANT que le gabarit des bâtiments proposés n'est pas trop imposant;

CONSIDÉRANT que les aires de stationnement sont suffisantes et ne constituent pas de dominance visuelle;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'espace vert est suffisant;

CONSIDÉRANT que le lien cyclable avec la piste du canal est très intéressant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification réglementaire no 2020-029 concernant le lot 3 015 218 pour le projet domiciliaire du secteur Sainte-Thérèse, conditionnellement à l'aménagement d'une rangée d'arbres entre le projet et les terrains adjacents déjà construits.

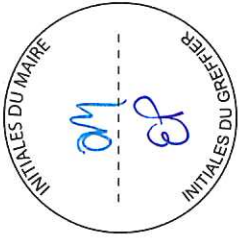
9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20-11-415

9.1 Approbation du budget 2021 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le 28 octobre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;



No de résolution



CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 28 octobre 2020.

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20-11-416

10.1 Demande d'aide financière - Association de Soccer Carignanoise - Saison 2019-2020 - 6 080 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de Soccer Carignanoise, une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 304 joueurs, pour un montant de 6 080 \$, dans le cadre de la saison 2019-2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-999.

20-11-417

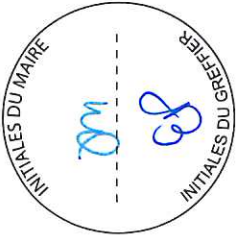
10.2 Octroi de mandat - Rédaction du Plan directeur des parcs et espaces verts - Loisir et sport Montérégie - 38 027,98 \$

CONSIDÉRANT l'offre de services de Loisir et sport Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de rédaction du Plan directeur des parcs et espaces verts, à l'organisme Loisir et sport Montérégie pour un montant de 38 027,98 \$ taxes incluses;



No de résolution



Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-702-90-412.

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Dépôt - Rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle 506-A

Le conseil municipal de Carignan prend acte du rapport annuel 2020 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle (506-A) déposé par la greffière, conformément à l'article 573.3.1.2 al. 7 de la *Loi sur les cités et villes*.

20-11-418

11.2 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$.

20-11-419

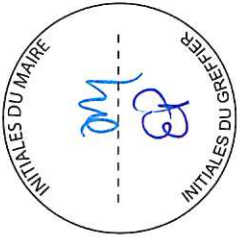
11.3 Avis de motion - Projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

La conseillère Édith Labrosse dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

20-11-420

11.4 Adoption - Projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

20-11-421

11.5 Avis de motion - 1er Projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-11-422

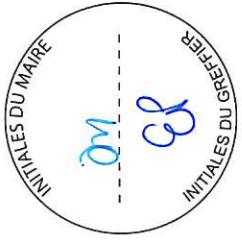
11.6 Adoption - 1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution

20-11-423

11.7 Avis de motion - Projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U.

20-11-424

11.8 Adoption - Projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins de droit, le projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U.

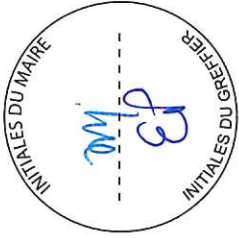
20-11-425

11.9 Adoption - Règlement no 508 (2020)-2 remplaçant le règlement no 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement 508 (2020)-2 remplaçant le règlement no 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

Un amendement est demandé par la conseillère Diane Morneau, concernant l'implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection du passage piétonnier longeant le ruisseau Robert et le boulevard Désourdy;

La conseillère Stéphanie Lefebvre appuie l'amendement proposé;



No de résolution

Tous les conseillers ont voté pour l'amendement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER avec l'amendement proposé, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 508 (2020)-2 remplaçant le règlement no 508 (2020)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

20-11-426

11.10 Adoption - Règlement no 512 (2020)-1 remplaçant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 512 (2020)-1 remplaçant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 512 (2020)-1 remplaçant le règlement no 512 (2020) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville.

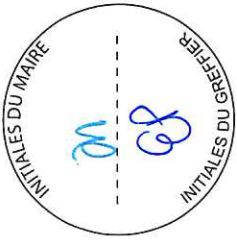
20-11-427

11.11 Adoption - Règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$.

20-11-428

11.12 Adoption - Règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$.

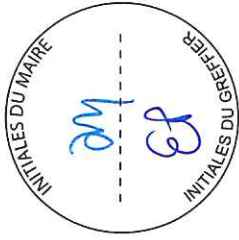
20-11-429

11.13 Adoption - Règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$.

20-11-430

11.14 Adoption - Règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$.

20-11-431

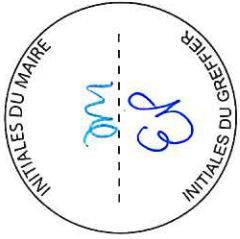
11.15 Adoption - Second projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution

20-11-432

11.16 Adoption - Second projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Établissant des normes de gradation de densité et l'intégration visuelle des zones H-137, H-139 et H-140

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-11-433

11.17 Adoption - Second projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U - Définissant les largeurs minimales d'emprise et de chaussée pour une rue à sens unique

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

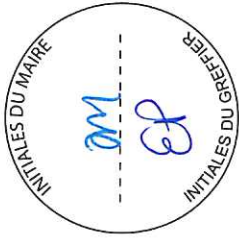
D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.

20-11-434

11.18 Adoption - Règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Établissant des normes de filtration d'air

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

20-11-435



Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 456-2-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

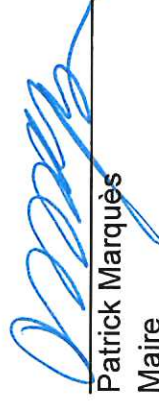
12 INFORMATIONS

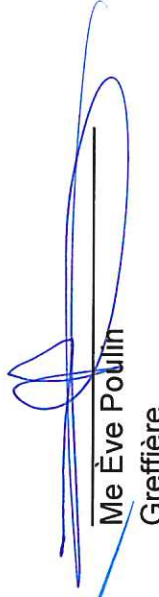
13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseiller Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 05.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière